



Remboursement depot de garantie

Par **sandrine54**, le **20/11/2008 à 22:36**

J'ai quitté un appartement F3 en location en janvier 2008. Dans cet appartement dont les papiers peints étaient en mauvais état j'ai refait à mes frais 3 pièces, le salon, une chambre (papiers peints, peinture) et la cuisine (peinture) . Je n'ai pas refait l'entrée, et il se trouve que mon chat avait dégradé les papiers peints de cette pièce, mais ceux-ci étaient déjà dans un état médiocre à l'entrée dans les lieux. Le jour de l'état des lieux de sortie, le propriétaire m'a dit dit qu'il me remboursait intégralement le depot de garantie et qu'il me l'enverrait par courrier le temps de déduire les charges. Ne voyant rien venir j'ai téléphoné sans succès et j'ai fini par adresser un courrier recommandé début novembre 2008. J'ai reçu une réponse accompagnée du devis d'un peintre (daté de mi-septembre) où il me dit que les frais de réparation de ladite entrée s'élèvent à un peu plus de 600 euros, soit la valeur de mon dépôt de garantie, et que par conséquent il n'a pas l'intention de me rembourser. Suis-je en droit de le lui réclamer? Compte-tenu du caractère modéré de la somme il ne me semble pas justifié d'entreprendre des démarches juridiques. Que puis-je faire?

Par **timati**, le **21/11/2008 à 15:03**

Bonjour,

Avez vous signé un état des lieux de sortie?

Par **sandrine54**, le **22/11/2008 à 15:29**

oui j'ai signé un état des lieux de sortie